

DECRET N° 99-648 DU 30 DECEMBRE 1999

Portant reversement d'un officier subalterne
dans le corps des Intendants Militaires.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la loi n° 90-016 du 18 juin 1990, portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU la loi n° 81-014 du 10 octobre 1981, portant Statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises et la loi 88-006 du 26 avril 1988 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- VU le décret n° 97-143 du 25 mars 1997, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- VU le décret n° 71-258 du 20 décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des personnels militaires en différents corps ;
- VU le décret n° 71-030/CP/DN du 20 février 1971 portant création du corps de l'Intendance Militaire ;

.../...

Sur proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale .

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 décembre 1999,

DECRETE :

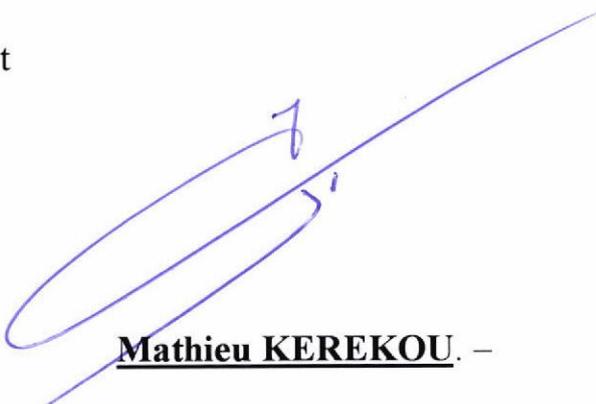
Article 1er. – Le capitaine KODA Alidou est reversé dans le Corps des Intendants Militaires pour compter du 18 juin 1999.

Article 2.- L'intéressé est nommé Intendant Militaire Adjoint pour compter du 18 juin 1999.

Article 3. - Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 décembre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU. –

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.–

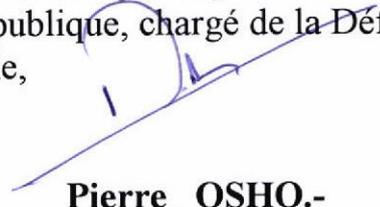
.../...

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre délégué auprès du Président
de la République, chargé de la Défense
Nationale,



Pierre OSHO.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE
4 MDN 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DGBM-DCF-DGTCP-
DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1 JO 1.-